

La comm' en kit, c'est libre et bio !

Le kit du semeur d'idées est le site d'une communicante française qui propose des conseils et des ressources sous licence libre, avec en plus une démarche éco-responsable. Le tout pour pas un radis.

Salut Nadine ! Nous avons découvert ton initiative pour permettre à toutes et tous de « cultiver l'éco-communication ». Ça veut dire quoi ?

Salut ! Alors éco-communiquer signifie « communiquer efficacement tout en réduisant son impact sur l'environnement ». Il s'agit de faire de l'éco-conception : prendre en compte l'environnement dès la conception de sa stratégie. Pour le terme de « cultiver », il y a une petite histoire ! Avant de lancer [Cultive ta com'](#) et son [kit du semeur d'idées](#), j'étais graphiste sous logiciels libres et je faisais de l'éco-conception de documents sous le nom de « Graine de pixel ». J'ai voulu faire évoluer mon projet vers la sensibilisation tout en gardant une partie de cette identité.



Nadine

C'est vraiment important de concevoir sa comm' en pensant aux économies d'encre ? Que penses-tu des extensions comme [print-edit](#) qui permettent d'économiser du papier et de l'encre en éliminant le superflu ?

Je trouve que cette extension est une très bonne initiative. Il est tout de même important de se demander au préalable s'il est possible d'éviter l'impression depuis le web. La meilleure façon d'économiser de l'encre c'est de ne pas en utiliser, non ?

Elles sont chouettes et claires tes fiches, mais on n'y trouve pas de liens vers des ressources ou exemples ou prolongements, c'est délibéré ?

Merci beaucoup, c'est très important pour moi qu'elles soient claires. Non ce n'est pas du tout délibéré, je dois ajouter les sources et des liens externes sur les mises à jour du Kit. Il est en mutation perpétuelle, rien n'est jamais définitif et je tiens à approfondir les fiches avec le temps.

Et tu fais tout ça avec des logiciels libres ? Sous licence libre ?

Oui, je ne travaille que sous logiciels libres (et sous OS libre). il était évident pour moi de proposer le kit sous licence libre... même si je n'ai pas encore choisi lesquelles. Il m'arrive de me perdre dans le méandre des licences. Les images et les exercices de PA0 sont sous licence ArtLibre 1.3. Je vais probablement mettre les textes sous licence Creative Commons 4.0 – partage dans les mêmes conditions.

Hum, j'ai corrigé quelques bricoles mineures sur une fiche dans ton github. Tu es sûre de ne pas vouloir passer sur (frama-)gitlab ?

J'avoue ne pas y avoir pensé (*mea culpa*). Dans mon esprit, Github s'adressait surtout à un public de développeurs en informatique. Je me suis créée un compte il y a quelques mois pour tester l'hébergement de site statique et j'ai commencé peu à peu à comprendre son fonctionnement... En découvrant l'utilisation faite par [David Revoy](#) pour la traduction de ses bandes dessinées *Pepper&Carrot*, je me suis dit que je pourrai en faire autant avec le contenu du kit sur mon compte vide. Étant tout neuf, je peux le migrer aisément sur [Framagit](#). Je vais m'en occuper. ☐

Ça n'a pas été trop difficile de convaincre les internautes, pour le financement ?

J'ai répondu à l'appel à projet *UP !* d'Auvergne Nouveau Monde en partenariat avec Ulule. J'ai pu profiter, comme une dizaine d'autres auvergnats, d'une formation au *crowdfunding* et d'une visibilité dans la presse régionale durant ma campagne. J'ai également communiqué sur les réseaux sociaux et notamment sur ma page Diaspora où j'ai trouvé une communauté prête à me soutenir dans cette aventure ! Merci encore à tous !

MÊME SANS



Le slogan du pas-radis

J'ai vu que ton site est hébergé par une société locale, [on l'entendrait presque miauler](#) ! C'est important, pour toi ?

Oui c'est très important. Je tâtonne sur les questions du numérique responsable. Je ne m'attendais pas à trouver un hébergeur local ! Et j'espère pouvoir entendre miauler prochainement vers chez moi !

D'ailleurs, tu revendiques ta localisation en province. C'est pas trop compliqué de faire de la comm depuis Clermont-Ferrand ? Les Parigots ne te regardent pas de haut ?

Je ne revendique pas ma localisation, mon projet est simplement basé là où je vis. Je pense qu'aujourd'hui il est possible d'implanter un projet numérique depuis n'importe où.

Tu vas sortir des infos régulièrement, sur ce site ?

J'espère pouvoir faire des mises à jours mensuelles avec de nouveaux contenus sur les fiches, de nouveaux thèmes et exercices.

Et alors, comment vois-tu la suite ? Tu prépares un nouveau financement participatif ou tu as d'autres idées pour faire vivre le projet ? Autrement dit, est-ce que tu as réfléchi au modèle économique ?

Le kit me tient à cœur et je souhaite le compléter et continuer à le faire évoluer. Je ne prépare pas de nouvelle campagne de financement, les mises à jour du kit seront faites sur mon temps libre. Mon modèle économique est basé sur le site de cultive-ta.com où je propose un accompagnement personnalisé en stratégie de communication responsable.

Il paraît que Pouhiou t'a fait du gringue pour que tu viennes nous donner un coup de main. On va se revoir, alors ? Tu peux en dire plus aux lectorices du blog ?

Oui j'espère bien ! Pouhiou n'a pas eu besoin d'insister longtemps, haha ! Je propose un coup de patte de graphiste sous logiciels libres. Maintenant que mon kit est en ligne, j'espère avoir plus de temps pour pouvoir me rendre utile. Je vais aider [Framabook](#) dans la création des couvertures des futurs ouvrages aussi. Il y a de la place pour tous ceux qui souhaitent donner un coup de main et selon les compétences de chacun... et ça c'est chouette !

Et ton mot de la fin ?

Miaou ! Merci infiniment à Framasoft pour cet échange autour du kit !

Le combat pour Internet est un combat pour des personnes

[Blogueur, journaliste, essayiste, Cory Doctorow](#) est une figure intellectuelle du Libre, notoire en particulier pour ses combats contre le copyright (...et bien sûr pour son œuvre romanesque : précipitez-vous sur [Little Brother](#) si vous ne l'avez pas encore lu ! Vous pouvez aussi contribuer à [la version française en cours](#)).

Nous avons [souvent traduit ici](#) ses tribunes et autres prises de position où il défend ardemment les libertés numériques. Aussi n'est-ce pas sans provocation malicieuse qu'il remet ici en cause ce qu'un excellent article de Calimaq nomme [un des slogans les plus forts de la Culture Libre](#) :

L'information veut être libre

À l'occasion de la conférence du [dConstruct 2014](#) à Brighton, il intitule en effet son intervention « Information doesn't want to be free » : l'information **ne veut pas** être libre.

Il y aborde aussi l'épineuse question de la rémunération des artistes, énonce non sans humour trois « lois de Doctorow », mais surtout il ajoute son témoignage personnel de façon assez émouvante (écoutez la [source audio](#) de l'intégralité de la conférence en anglais) et nous fait comprendre que son combat pour Internet est un combat pour des personnes qui partout dans le monde ont désormais besoin d'Internet au quotidien comme d'un moyen d'accéder à un meilleur niveau de vie, à la culture, à l'éducation... et que c'est notre liberté d'accès à tous qui mérite le combat.



L'information ne veut pas être libre

par Cory Doctorow

Transcription effectuée par [Marie-Alice](#)

Traduction Framalang : Marie-Alice, audionuma, KoS, Omegax, Goofy et des anonymes.

Bon, il y a pas mal de chances que les personnes qui assistent à des événements comme celui-ci gagnent leur vie avec une activité en ligne et même si vous ne gagnez pas votre vie en ligne aujourd'hui, vous le ferez probablement demain, parce que tout ce que nous faisons aujourd'hui implique Internet et Internet sera nécessaire pour tout ce que nous ferons demain.

Ce qu'il y a de merveilleux dans l'idée de gagner sa vie avec un travail créatif, c'est qu'il existe un grand nombre de façons de le faire. Pratiquement chaque artiste qui a un succès commercial est un cas particulier et gagne sa vie d'une manière différente de ce que font tous les autres. Presque tous ceux qui ont déjà entrepris de gagner leur vie à partir de la création artistique ont échoué, en fait la plupart des gens qui se disposent à gagner leur vie dans une activité de création perdront de l'argent dans l'affaire et c'est vrai non seulement maintenant, mais toujours, indépendamment de votre

support, de votre époque ou de l'environnement technologique. Personne n'a jamais vraiment trouvé un plan qui transformerait tous ceux qui veulent être des artistes en membres de la classe moyenne de la société, à part leur dire : « si vous affirmez être un artiste on vous donne 40 000 livres par an jusqu'à ce que vous arrêtiez ».

Lancer une pièce à pile ou face et espérer qu'elle tombe sur la tranche...

En fait, gagner sa vie dans le domaine de la création est tellement rare que ce n'est peut-être qu'une sorte d'anomalie statistique, une probabilité infinitésimale. Imaginez que nous ayons une compétition de pile ou face, tout le monde serait aligné et jetterait sa pièce le plus grand nombre de fois possible, un certain nombre tomberait sur la tranche, une ou deux sur des millions et des millions et peut-être que les gens qui les auront lancées sont vraiment bons à pile ou face, peut-être qu'ils ont passé de nombreuses heures à s'entraîner, mais il est évident que le point commun des personnes dont la pièce est tombée sur la tranche n'est pas l'habileté. C'est la chance. C'est cet enchaînement parfait du lancer et de l'atterrissage chanceux. Si les gagnants du concours de pile ou face étaient célébrés, grassement payés et affichés sur les couvertures de magazines... il est probable que beaucoup de gens essaieraient de gagner leur vie en tant que lanceurs de pièces...

Après tout, les gens jouent au loto. Et si en plus le lancer de pièce à pile ou face était une expérience humaine qui donnait une satisfaction entière et profonde et créait une connexion authentique entre le lanceur et son public, alors vivre dans le monde du lancer de pièce serait tout à fait respectable. Et l'art, c'est ça. Parce que créer est inné pour nous. Les bébés font de l'art. On soigne le stress post-traumatique avec l'art-thérapie. Chanter, raconter des histoires, faire des dessins... ça semble faire partie

intégrante de la condition humaine. Et on traite les artistes connus avec une déférence qui confine à l'adoration, ce qui rend la chose plutôt attractive, en tous cas vu de l'extérieur. Mais les arts sont intrinsèquement une activité non commercialisable. Les gens qui décident de vivre de leur art ne font pas un calcul économique réaliste. Ils comptent gagner le concours de lancer de pièce sur la tranche, où, même si on essaie encore et encore et qu'on s'entraîne énormément, il est impossible de gagner sans avoir beaucoup, beaucoup de chance.

Lorsque nous parlons de l'Internet et des arts, nous avons tendance à mettre l'accent sur les modèles économiques qui favorisent le plus les artistes. Mais c'est prendre le problème à l'envers. Il y a tellement de gens qui s'adonnent à une activité artistique à tout moment que, quel que soit le modèle économique en vigueur à un moment précis, nous ne manquerons jamais d'artistes qui attendent d'en profiter. Et quand nous essayons de préserver les modèles qui ont fonctionné l'an dernier, ce que nous disons en réalité, c'est que les gagnants de la loterie de l'année dernière devraient avoir la garantie de gagner cette année, ce qui est une bonne affaire pour les gagnants de la loterie – et je suis l'un des gagnants de la loterie, donc je ne suis pas tout à fait opposé à cette proposition – mais c'est le genre de remède qui peut s'avérer pire que le mal. Parce que les modèles économiques ne poussent pas hors-sol. Ils reflètent des réalités sociales plus vastes : les technologies, l'économie, la politique, les goûts du public... Quand vous figez les anciens modèles, vous le faites au détriment de tous ceux qui réussiraient dans les nouveaux. Et vous finissez par entrer en guerre contre les facteurs technologiques, économiques, politiques et sociaux qui déterminent les nouveaux modèles.

En tant qu'artiste qui a trouvé une place et un modèle économique pendant 20 ans, et qui espère continuer comme ça encore 20 ans, je voudrais présenter l'idée que notre priorité

ne devrait pas être de protéger des modèles économiques. Ça devrait être de s'assurer que, quel que soit le modèle qui fonctionne en ce moment, ce modèle donne le contrôle, autant que possible, d'abord aux créateurs, ensuite à leurs investisseurs et, tout à la fin s'il en reste, aux revendeurs et plateformes qui leur permettent de trouver leur public.

Et pour ça, je vais proposer trois lois à toute épreuve pour que l'argent circule dans le bon sens. Des choses que les créateurs peuvent choisir, que les politiciens et régulateurs peuvent promulguer, que le public et les entreprises commerciales peuvent adopter, pour que l'argent finisse dans la poche de ceux qui sont le plus directement impliqués dans la création de l'art que l'on aime. Pour l'anecdote, au début j'avais une loi, et j'en ai parlé à mon agent, qui est aussi l'agent des ayants-droits d'Arthur C. Clarke, et il m'a dit « tu ne peux pas avoir qu'une seule loi, il t'en faut trois ! »

Voici donc la première règle, la « première loi de Doctorow ». À chaque fois que quelqu'un met un cadenas sur quelque chose qui vous appartient et refuse de vous donner la clé, ce n'est pas pour vous procurer un avantage. Donc si vous avez déjà *uploadé* une création intellectuelle numérique sur Steam, ou Amazon, ou Apple, on vous a présenté une petite case à cocher qui dit « Protéger ce fichier », ou peut-être « Activer la protection contre le piratage », et si vous êtes chez un grand éditeur ou label ou producteur – pour aller plus vite je les appellerai tous des éditeurs – ils ont probablement déjà fait ce choix à votre place et ils ont coché la case. Et ce que fait cette case une fois cochée, c'est d'ajouter une couche qui est appelée DRM pour *digital rights management* (gestion des droits numériques), et c'est censé empêcher les gens de faire des copies de votre œuvre sans votre permission.

Mais en pratique, le DRM ne fait pas ça très bien. Pour être efficace le DRM doit d'une façon ou d'une autre fournir au public la clé nécessaire pour défaire le chiffrement de

l'œuvre, mais en même temps, d'une façon ou d'une autre restreindre ce qu'on en fera quand on aura la clé. Il faut que le public puisse défaire le chiffrement uniquement pour lire ou écouter ou regarder l'œuvre une fois, puis qu'il se débarrasse de la version en clair plutôt que de la partager avec des amis, ou de la regarder plus tard sans avoir besoin de la clé. Mais évidemment, cacher la clé à l'intérieur d'une chose que votre adversaire possède et qu'il peut inspecter et manipuler à volonté, c'est pas très malin, surtout quand votre adversaire comprend tous les gens au monde qui veulent avoir accès non seulement à votre œuvre mais à toutes les œuvres protégées par la même solution de DRM. Et quand dans ces gens il y a des thésards qui s'ennuient et qui sont équipés de microscopes électroniques à effet tunnel... ça ne peut pas durer bien longtemps ! D'ailleurs en sécurité on appelle ça la *solution* « *vœu pieux* ».

Bien évidemment, c'est illégal de casser les verrous, grâce aux lois comme l'EUCD de 2001 (*European Union Copyright Directive*, en français « Directive sur l'harmonisation de certains aspects du droit d'auteur et des droits voisins dans la société de l'information »), qui a été transposée ici dans la législation britannique par la loi de 2003 pour la régulation du copyright et des droits voisins. Et il y a d'autres versions de cette loi dans à peu près tous les pays industrialisés au monde, et dans beaucoup de pays en voie de développement. Évidemment, ça n'empêche pas non plus les gens de faire sauter les verrous. En fait, la solution la plus simple pour faire sauter le verrou de n'importe quelle œuvre c'est d'aller sur *the Pirate Bay* et de télécharger une copie dont quelqu'un d'autre a déjà fait sauter le verrou, car après tout, pourquoi faire le boulot plusieurs fois ? En revanche, ça veut dire qu'une fois qu'Apple ou Amazon ou Adobe – et ça c'est juste ceux qui commencent par A – mettent leurs verrous sur votre propriété intellectuelle, vous en perdez le contrôle, et vous perdez le contrôle sur l'acheteur de votre œuvre.

Le client est désormais lié pour toujours à l'entreprise qui a installé le verrou, parce que le seul moyen de convertir un livre de l'iBook store d'Apple pour le lire sur Google Play, le seul moyen de le convertir pour l'ouvrir sur le Kindle d'Amazon, c'est de débloquent le verrou d'abord. Et la seule entreprise qui a légalement l'autorité pour convertir un livre d'iBooks... c'est Apple. De la même façon que seul Google a l'autorité pour convertir une vidéo de Google Play en vidéo pour Amazon, et ainsi de suite. Ce qui signifie qu'inévitablement, quand la plateforme commerciale dont la seule contribution à votre œuvre est de faire tourner un script dessus veut négocier une plus grosse part du prix de vente, vous ne pouvez plus vous passer de ces revendeurs. Parce que si vous arrêtez de vendre sur Amazon et que vous proposez une remise chez Google pour inciter vos clients à convertir leurs bibliothèques et vous suivre là-bas... aucun de vos meilleurs clients ne pourra se permettre financièrement d'accepter votre offre. Parce que leur seule possibilité pour passer d'Amazon à Google, ou d'Apple à Adobe, c'est de balancer toutes les œuvres qu'ils ont payées et de les racheter dans le nouveau format, ou alors de garder deux écosystèmes séparés et de passer de l'un à l'autre en fonction du revendeur de chaque œuvre, et ceci n'est pas un exemple hypothétique.

Vous avez dû entendre parler de ce qui arrive entre Amazon et l'un des 5 plus grands éditeurs au monde, Hachette, une entreprise qui s'y connaît en stratégie – le groupe qui les possède fabrique des bombes à sous-munitions à destination des pays en développement, donc ils savent penser en militaires : un des 5 plus grands éditeurs au monde est en train de perdre, de perdre lamentablement, contre Amazon sur la question du pourcentage sur chaque vente Amazon peut garder. Et Amazon va gagner sur toute la ligne, parce qu'Hachette a insisté depuis le début pour que tous ses livres soient vendus avec le DRM d'Amazon. Donc les clients d'Hachette, plus encore que ceux des autres éditeurs, sont enfermés dans l'écosystème Amazon.

Et si Hachette décide de se passer des services d'Amazon, les clients resteront dans la cage dorée d'Amazon.

Il existe une autre division d'Amazon, Audible, qui contrôle 90% des livres audio vendus dans le monde. Ils sont les seuls fournisseurs de livres audio pour iTunes. Et ils ne vous donnent même pas la possibilité de vendre sans DRM ! Et ils ont déjà commencé à serrer la vis aux éditeurs et aux studios de livres audio, et ils ne vont pas lâcher le morceau. Maintenant, je vous parie un testicule – pas un des miens hein – qu'ils vont éjecter les fournisseurs hors de leur magasin, sauf s'ils acceptent de faire d'énormes concessions dans le partage des revenus et de la commercialisation de leurs livres. Tout comme Apple l'a fait avec les applications – également vendues avec DRM obligatoires – dès qu'ils ont réussi à imposer leur plateforme dominante obligatoire. Vous souvenez-vous quand Apple vendait vos applications pour 30 % et vous permettait de garder 100 % de l'argent que votre application gagnait ? Maintenant, ils vendent votre application pour 30 % et ils vous réservent 30 % de l'argent de votre application gagne, mais pas avant que beaucoup de gens aient investi leur fortune dans la création d'applications pour Apple. Et tous ces fournisseurs vont se rendre sans conditions. Parce que chaque grand consommateur de livres audio, les 20 % qui représentent 80 % des ventes, a déjà englouti des milliers de d'euros dans un investissement qui est verrouillé dans le coffre-fort d'Amazon jusqu'à ce que Amazon décide de le déverrouiller, autant dire jamais !

Chaque fois que quelqu'un vous promet de vous protéger en enfermant vos trucs sans vous donner de clé ? – Ce n'est pas pour vous protéger.

Ce qui m'amène à la loi n° 2. La célébrité ne vous rendra pas riche, mais vous ne pouvez pas vendre votre art sans elle.

Vous avez entendu Tim O'Reilly dire « pour la plupart des artistes, le problème n'est pas le piratage mais l'obscurité ». Et il ne voulait pas dire qu'une fois célèbre vous devenez automatiquement riche, mais plutôt « si personne n'a entendu parler de vos trucs, personne ne les achètera ». Évidemment, de nombreuses personnes qui ont entendu parler de vos trucs ne les achèteront pas non plus, mais aucune des personnes qui ignorent jusqu'à votre existence ne vous donnera jamais rien. Au XXI^e siècle, la manière dont les gens vous découvrent, c'est sur Internet. Par l'intermédiaire de moteurs de recherche et de réseaux sociaux, par l'intermédiaire d'hébergeurs de contenus en ligne comme YouTube... et la manière dont vous êtes payés pour vos trucs passe également par Internet : solutions de paiement comme PayPal, régies publicitaires comme Google, financement participatif comme Kickstarter.

Internet a donné naissance à de nombreux succès d'indépendants qui ont rassemblé toutes les fonctions d'un éditeur à partir de ces bribes éparses sur Internet. Certains d'entre eux sont des artistes qui ont débuté dans le système traditionnel et ont fait le saut vers le secteur indépendant comme Trent Reznor ou Amanda Palmer, certains sont des artistes qui ont débuté comme indépendants et sont devenus grand public comme Randall Munroe, l'auteur de xkcd, ou Hugh Howey, l'auteur de *Wool* ^[1]. Et certains artistes sont simplement restés des indépendants, comme Jonathan Coulton. Le monde du contenu de masse a été pris dans la même concentration industrielle que tous les autres secteurs. Il ne reste plus que 5 éditeurs, 4 labels et 4 studios de production dans le monde. Et quand la compétition entre les acheteurs (les éditeurs) diminue, les conditions négociées pour les vendeurs (les créateurs) sont moins avantageuses.

Et les contrats avec ces grands acteurs sont le reflet de ce marché. Vous savez, si vous signez avec un label musical, vous allez probablement devoir lui céder le droit de déduire de vos

royalties, de chaque enveloppe de royalties, un pourcentage fixe pour *la casse*. Et qu'est-ce que la casse ? La casse date de l'époque des disques en vinyl ou en gomme-laque. Elle représente la fraction de produits physiques qui sont détruits par des chutes entre l'usine et le détaillant. Ils déduisent cela de vos royalties sur des mp3. Si vous êtes romancier, en signant avec un des cinq grands éditeurs, vous allez probablement devoir abandonner vos droits sur l'adaptation en BD, et peut-être vos droits sur un film ou à l'international, et presque toujours vos droits sur le livre audio. Et ainsi de suite.

Donc le secteur indépendant est une sorte de concurrence de la dernière chance par rapport aux grands acteurs. Les pires conditions que les grands acteurs puissent vous offrir, d'un point de vue financier, doivent être meilleures que les meilleures conditions que vous pouvez espérer sans eux. L'existence d'un secteur indépendant, même pour les artistes qui ne le choisissent pas, donne la limite basse des conditions que les éditeurs peuvent offrir. Donc logiquement, plus le secteur indépendant est compétitif et plus il y a d'entreprises qui fournissent des services, meilleurs sont les contrats pour les artistes, qu'ils signent avec des grands acteurs ou des indépendants.

Mais le secteur indépendant est en train de se faire écraser par les industries du divertissement. Par exemple, Viacom (NdT : le conglomérat états-unien des médias) a demandé à la Cour suprême des États-Unis de voter que YouTube soit déclaré responsable de toute violation de copyright dans les vidéos qu'ils hébergent, sauf s'ils ont déterminé a priori, parfaitement et sans le moindre doute, si oui ou non ces vidéos respectent le copyright. Ce qui veut dire que chacune des 96 heures de vidéo qui sont chargées sur YouTube chaque minute devraient être étudiées par un avocat spécialiste du copyright pour décider si elle est légale. Sauf que même s'il y avait assez d'argent pour payer des avocats à faire ça – et

ça voudrait dire le plein emploi pour quiconque a fait des études de droit, d'aujourd'hui jusqu'à... la fin des temps – il n'y a tout simplement pas assez d'avocats, ni à l'heure actuelle ni même dans toute l'histoire de l'humanité, pour entamer cette masse. En fait, on serait à court d'heures de travail d'avocats avant d'atteindre la mort thermodynamique de l'univers.

Mais il n'y a rien dans la proposition de Viacom de rendre YouTube responsable des violations de copyright qui ferait que Google ou n'importe quel autre service en ligne comme Twitter et Blogger et Facebook, ne soient pas eux-mêmes responsables de leur contenu. Alors comment une entreprise pourrait-elle s'en sortir dans la théorie de Viacom ? C'est très simple, elle ferait exactement comme ça se passe pour les entreprises du câble : si vous voulez faire passer quelque chose sur une chaîne câblée vous devez lui fournir la garantie que ça ne viole pas le copyright, et pour s'assurer que vous pouvez leur garantir cela les chaînes câblées vérifient que vous êtes assurés. Et quand vous allez voir l'assureur il vous fait engager un avocat pour évaluer votre œuvre et s'assurer qu'elle ne viole pas de copyright. En d'autres termes, n'importe qui pourra s'exprimer sur Internet du moment qu'il a autant d'argent qu'un grand label ou studio de production, et ceux qui n'ont pas cet argent ne pourront pas. Ce qui veut dire qu'on recopierait le monde extérieur en miniature dans le monde intérieur de l'Internet.

Empêcher Internet de créer des copies c'est comme empêcher l'eau d'être mouillée.

Et ça ne s'arrête pas là, parce que des tentatives comme TPP (le partenariat trans-pacifique), ACTA (l'accord commercial anti-contrefaçon), TTIP (le partenariat trans-atlantique pour le commerce et l'investissement), et les efforts *ad hoc* de forces de l'ordre comme ceux de la police de la City de Londres avec leur brigade en charge de la propriété

intellectuelle, ont tous essayé d'élargir ce type de responsabilité, pas seulement aux hébergeurs de contenus mais aux fournisseurs de solutions de paiement, aux régies publicitaires, aux bureaux d'enregistrement des noms de domaine, aux plateformes de réseaux sociaux, et ainsi de suite. Mais de même que les DRM n'empêchent pas les gens de faire des copies, toutes ces régulations n'empêchent pas les gens de trouver des copies illégales. Le *darknet* d'une part échappe complètement à l'application de ce genre de lois, et d'autre part il existe des quantités d'autres voies pour trouver ces contenus. Après tout, le principe du réseau c'est de créer des copies. Vous savez qu'Internet fonctionne quand des copies sont créées rapidement, fidèlement et à bas coût. Empêcher Internet de créer des copies c'est comme empêcher l'eau d'être mouillée.

Du coup, tout ce que ça fait, c'est de réduire la diversité et la compétitivité et les services pour le secteur de la création indépendante, et ça vous rend plus difficile d'obtenir un contrat avantageux avec votre éditeur et de faire connaître votre travail pour pouvoir gagner votre vie avec. Parce que même si la célébrité ne vous rend pas riche, personne ne peut vous donner d'argent s'il n'a pas entendu parler de vous.

Et maintenant nous en arrivons à la troisième et dernière loi, la plus importante : l'information ne veut pas être libre. Vous avez peut-être entendu parler de ce débat sur le copyright et l'Internet pour déterminer si l'information veut être libre... mais j'ai eu une révélation au printemps dernier. J'ai invité l'information à une sorte de retraite dans les montagnes : on a loué une cabane dans les bois, on a fait du feu, on s'est peint le corps, on a dansé, on a chanté, on a bu du vin et pleuré sur nos parents, et quand ce fut terminé, une information à l'odeur de foin coupé m'a serré dans ses bras avec émotion et chuchoté sa confession à mon oreille : elle ne veut pas être libre. Tout ce qu'elle veut de nous, tout ce que

l'information veut de chacun de nous, c'est qu'on arrête d'anthropomorphiser l'information. Parce que l'information n'est qu'une abstraction et elle ne peut pas vouloir le moindre fichu truc.

L'information ne veut pas être libre...

Je n'ai pas consacré ma vie à ce genre de choses parce que je veux aider l'information à atteindre ses objectifs. C'est un combat qui concerne les gens et les gens veulent être libres. À l'ère de l'information, vous ne pouvez être libre que si vous avez des systèmes d'information libres et équitables. Lorsque nous formulons la question de la régulation de l'Internet comme un moyen d'améliorer le sort des zéro virgule zéro zéro zéro un pour cent du monde qui gagnent leur vie dans les arts, nous traitons le Net comme s'il s'agissait d'un glorieux service de vidéo à la demande. Mais ce n'est pas le cas ! Et contrairement à ce qu'en pense du ministère de l'Intérieur, ce n'est pas un moyen de perfectionner le djihad, ce n'est pas un meilleur système de diffusion de la pornographie. Qu'est-ce que l'Internet ? c'est le système nerveux du 21e siècle à travers lequel passent toutes nos activités. Tout ce que nous faisons aujourd'hui implique l'Internet et l'Internet sera nécessaire pour tout ce que nous ferons demain.

... ce sont les gens qui veulent être libres

Ainsi, bien que les DRM soient effectivement une mauvaise affaire pour les créateurs, et les éditeurs, et le public, ce n'est qu'un problème secondaire. Le véritable coût des DRM, le voici : pour permettre leur fonctionnement, à peu près tous les pays du monde ont interdit de communiquer aux utilisateurs des informations leur permettant de supprimer les DRM. Et cela signifie qu'il est illégal de signaler des vulnérabilités, des défaillances dans le code des DRM. Ce qui veut dire que

quiconque vous informe de vulnérabilités dans votre téléphone, ou votre ordinateur, ou votre thermostat, ou dans le micrologiciel de votre automobile, ou dans les logiciels qui pilotent votre prothèse auditive ou votre pacemaker, peut être jeté en prison pour ce motif. Ce qui veut dire que des équipements sur lesquels nous comptons pour des questions vitales deviennent des réservoirs à longue durée de vie de vulnérabilités prêtes à être exploitées par des malfrats et des voyeurs, des usurpateurs d'identité, des espions, des flics et des gouvernements.

Notre monde est fait d'ordinateurs. Votre voiture est un ordinateur qui file sur l'autoroute à 100 km/h avec vous enfermé dedans. Votre immeuble moderne, une maison neuve ou une institution publique sont des ordinateurs dans lesquels vous vivez. Quand vous retirez les ordinateurs de la plupart de ces bâtiments, ils cessent d'être habitables immédiatement. Si vous ne relancez pas les ordinateurs très rapidement, la plupart de ces bâtiments tombent en ruine, car sans la capacité de réguler leur respiration, ils commencent à pourrir presque instantanément.

Vous et moi, et tous ceux qui ont grandi avec un casque de walkman sur les oreilles, on a passé assez d'heures avec nos écouteurs à fond pour qu'un jour on ait tous besoin de prothèses auditives. Et cette aide auditive ne sera pas un gadget Bose rétro-hipster-analogue-à-transistors. Ce sera un ordinateur que vous mettrez dans votre tête. Et selon la façon dont cet ordinateur sera conçu et paramétré, il pourra vous empêcher d'entendre certaines choses. Il pourra vous faire entendre des choses qui n'existent pas. Il pourra dire aux autres ce que vous avez entendu.

J'étais dans un aéroport il ya quelques mois – je passe beaucoup de temps dans les aéroports – et bien sûr la première règle dans les zones d'attente des aéroports est ABC : Accéder à une prise, Brancher, Charger. Je suis donc arrivé le premier dans ce salon d'attente de l'aéroport, je me suis jeté tout de

suite sur l'emplacement stratégique, la seule prise de courant disponible du lieu, j'ai branché mon ordinateur portable et j'étais assis là à travailler quand un type est arrivé et m'a demandé sans complexe « Je peux utiliser cette prise de courant ? ». J'ai répondu « vous voyez bien que je charge mon portable ! ». Alors il a retroussé sa jambe de pantalon et m'a montré la prothèse qu'il portait à partir du genou et m'a dit : « Je dois charger ma jambe ». Et là j'ai débranché mon portable et dit : « je vous en prie ». Piper les dés pour empêcher la divulgation des failles dans les dispositifs dont on dépend pour tout – pour absolument tout – est une idée complètement démente. Vous devriez être avoir le droit de connaître les failles dans votre iPhone, un appareil doté d'une caméra, d'un micro, d'un capteur de position, et qui connaît tous vos amis et ce que vous en dites. Vous devriez avoir le droit de connaître les failles dans votre iPhone, même si le fait que vous connaissez ces failles complique les choses pour Apple qui voudrait garder son monopole sur le marché des applications.

Et quand il s'agit d'augmenter la responsabilité des fournisseurs de services, l'effet majeur n'a rien à voir avec le domaine artistique. Parce que les 96 heures de vidéos qui débarquent dans la boîte de réception de YouTube chaque minute ne sont pas des films amateurs ou de la télé pirate... Ce sont des communications personnelles, des conversations, ce sont des images filmées par des dissidents dans des zones de guerre, il s'agit de la matière brute de la communication. C'est la même chose pour les tweets, les messages Facebook et tout le reste. Et c'est là qu'il y a toujours des cyniques pour dire « peuh, tout ça pour préserver toute cette merde sur Facebook, toutes ces conneries sur Twitter, toutes ces photos de chats... ». Et ça c'est la réaction typique des gens qui refusent de prendre au sérieux tout ce qui se passe sur Internet. Et là je suis censé répondre « non, non, il y a aussi des choses nobles sur Internet, il y a des victimes de maltraitance qui parlent de leur parcours pour s'en sortir, il

y a des personnes qui dénoncent les violences policières et ainsi de suite ... », et tout ça, c'est important, mais pour une fois je vais m'exprimer en faveur de toutes les choses banales et les plus triviales.

Quand ma femme descend le matin – je suis le premier levé, dès 5h du matin, je suis un lève-tôt – quand ma femme descend le matin donc, et que je lui demande si elle a bien dormi, ce n'est pas vraiment pour savoir si elle a bien dormi. Je dors à côté d'elle, je le sais bien comment elle a dormi ! Si je demande à ma femme si elle a bien dormi, c'est parce qu'il s'agit d'une communication sociale qui signifie en réalité : « Je te vois ce matin. Tu comptes pour moi. Je t'aime. Je suis là ». Et quand quelqu'un expose une chose importante et lourde de conséquences comme « j'ai le cancer » ou bien « j'ai gagné » ou « j'ai perdu mon emploi », ces moments mémorables ont du sens parce qu'ils sont basés sur ce faisceau de millions d'échanges apparemment insignifiants. Et si les échanges insignifiants des autres vous semblent banals, c'est parce que vous n'êtes pas le destinataire de ces échanges. Mais eux, si. Eux et leur réseau social. Et c'est le comble de l'arrogance d'affirmer que juste pour s'assurer que les gens regardent la télé comme il faut, on est prêts à les surveiller, les censurer, et abandonner complètement les canaux de communication où se font leurs échanges.

Nous avons mis en place des systèmes par lesquels n'importe quel fichier peut être supprimé d'Internet simplement en le montrant du doigt et en disant : « J'ai entendu dire que ce fichier porte atteinte à mes droits d'auteur », sans présenter la moindre preuve et sans conséquences judiciaires pour ceux qui en abusent. Cette procédure de « notification et retrait » fait régulièrement l'objet d'abus par toutes sortes de salauds, du roi de Thaïlande aux néo-nazis britanniques élevés au grain. Parce que si vous mettez en place un système de censure sans procédure officielle et sans poursuites en cas d'abus, il serait d'une naïveté criminelle de ne pas prévoir

qu'il y aura des abus. Ici au Royaume-Uni, nous avons la loi sur l'économie numérique de 2010. La dernière loi de la dernière législature, passée dans les dernières heures avant qu'ils se mettent en campagne pour les élections. Suivant les injonctions du whip du parti tout député travailliste qui n'aurait pas voté pour cette loi aurait perdu son poste et le soutien du parti, à la veille de la campagne électorale. Elle a donc été adoptée sans aucun débat parlementaire et elle permet au secrétaire de l'entreprise, qui était alors Peter Mandelson, et maintenant Vince Cable, d'imposer une règle à sa seule discrétion qui dit que toute personne disposant d'une connexion internet qui est impliquée dans 3 accusations d'infraction à l'Internet sans preuve et même sans suite peut être déconnecté d'Internet pendant un an. Ce qui signifie que si vous êtes simplement accusé de vivre dans le voisinage d'un appareil connecté au réseau qu'un tiers inconnu peut ou non avoir utilisé pour écouter de la musique de façon inappropriée, vous et tous ceux qui vivent dans votre maison êtes condamnés à la peine de mort d'Internet pour un an.

Et Martha Lane Fox, qui est maintenant baronne Soho – bon, tous ces trucs d'aristocratie, ça fait très Donjons et Dragons, mais la baronne Soho est cool... – donc Martha Lane Fox, avant de devenir baronne Soho, avait un job encore plus incroyablement cool : son titre était « championne de l'inclusion numérique ». Et l'un de ses premiers actes a été de commissionner l'entreprise de conseil Pricewaterhousecoopers pour étudier ce qui se passe quand les gens accèdent à Internet. Pour mener à bien leur mission ils sont allés dans une cité HLM du nord de l'Angleterre qui a bénéficié d'un accès gratuit à Internet pendant quelques années. Il se trouve que cette cité était juste à côté d'un nœud de raccordement du réseau, et ils ont été raccordés, ils ne l'ont pas demandé ou signé quoi que ce soit... Et PWC a comparé les habitants de cette cité à ceux de HLM voisins qui n'avaient pas eu ce coup de chance géographique. Et ils ont trouvé que les familles qui avaient été connectées, par

rapport aux familles des autres HLM, faisaient de meilleures études, se nourrissaient plus sainement, avaient de meilleurs emplois, un plus grand pouvoir d'achat, moins de dettes, plus de mobilité sociale, une meilleure participation à la vie publique, étaient mieux informés sur la politique et votaient davantage.

Alors quand nous, en tant que société, sommes prêts à punir collectivement des familles entières qui sont accusées sans preuve de se divertir sans autorisation, en leur coupant le tuyau qui leur offre à lui seul la liberté d'expression, la liberté de la presse, la liberté de réunion, l'accès à l'éducation, à la santé, de la nutrition, à la richesse, à l'engagement civique et politique... il est parfaitement évident que ce n'est pas un combat pour l'information, mais pour des personnes. En ce qui me concerne, j'estime que je peux gagner ma vie sans qu'il soit nécessaire d'espionner tout le monde, sans devenir l'autorité de censure d'Internet, sans un système comme la loi sur l'économie numérique de Peter Mandelson qui est si manifestement injuste et grotesque. Mais même si ce n'était pas le cas, même si cela signifiait que je doive renoncer à gagner ma vie comme ça, je combattrais encore pour qu'Internet soit libre et équitable. Parce que, même si j'ai rêvé toute ma vie, ma vie entière, d'être un écrivain, même si j'aime être en mesure de subvenir aux besoins de ma famille avec le revenu de mes travaux créatifs, je veux léguer un monde libre et juste à ma fille bien avant de vouloir être un artiste, et cela compte bien plus que mon désir profond d'être un artiste.

Il existe des millions de façons de gagner de l'argent avec de l'art et des milliards de façons de faire faillite en essayant de gagner de l'argent dans les arts. Veiller à ce que les artistes qui réussissent obtiennent autant d'argent que possible dans le système en place est un objectif honorable, mais au-delà de cela, les artistes doivent être opposés à la censure, à la surveillance et au contrôle, parce que les arts

ne devraient jamais être du côté de censure, de la surveillance et du contrôle ! Essayez n'importe quoi et faites tout ce que vous pouvez pour que votre pièce tombe sur la tranche, mais si vous avez besoin de casser l'Internet pour réussir votre truc... alors vous êtes du mauvais côté de l'histoire.

Merci.

Crédit photo : portrait de Cory Doctorow par Jonathan Worth ([CC BY-SA 2.0](#))

Notes :

[1] Roman traduit en français sous le titre de Silo.

Principes internationaux pour le respect des droits humains dans la surveillance des communications

[International Principles on the Application of Human Rights to Communications Surveillance](#)

(Traduction : Slystone, tradfab, hugo, Pascal22, Hubert Guillaud, sinma, big f, Guillaume, Barbidule, Calou, Asta, wil_sly, chdor, maugmaug, rou, RyDroid, + anonymes)

Version finale du 7 juin 2013

Alors que se développent les technologies qui leur permettent de surveiller les communications, les États ne parviennent pas

à garantir que les lois et réglementations relatives à la surveillance des communications respectent les droits humains et protègent efficacement la vie privée et la liberté d'expression (*Ndt : le choix de traduire human rights par « droits humains » – plutôt que « droits de l'homme » – repose sur le choix délibéré de ne pas perpétuer une exception française [sujette à caution](#).*). Ce document tente d'expliquer comment le droit international des droits humains doit s'appliquer à l'environnement numérique actuel, à un moment où les technologies et les méthodes de surveillance des communications se généralisent et se raffinent. Ces principes peuvent servir de guide aux organisations citoyennes, aux entreprises et aux États qui cherchent à évaluer si des lois et des pratiques de surveillance, actuelles ou en discussion, sont en conformité avec les droits humains.

Ces principes sont le fruit d'une consultation globale d'organisations citoyennes, d'entreprises et d'experts internationaux sur les aspects juridiques, politiques et technologiques de la surveillance des communications.

Préambule

Le respect de la vie privée est un droit humain fondamental, indispensable au bon fonctionnement des sociétés démocratiques. Il est essentiel à la dignité humaine et renforce d'autres droits, comme la liberté d'expression et d'information, ou la liberté d'association. Il est consacré par le droit international des droits humains^[1]. Les activités qui restreignent le droit au respect de la vie privée, et notamment la surveillance des communications, ne sont légitimes que si elles sont à la fois prévues par la loi, nécessaires pour atteindre un but légitime et proportionnelles au but recherché^[2].

Avant la généralisation d'Internet, la surveillance des communications par l'État était limitée par l'existence de

principes juridiques bien établis et par des obstacles logistiques inhérents à l'interception des communications. Au cours des dernières décennies, ces barrières logistiques à la surveillance se sont affaiblies, en même temps que l'application des principes juridiques aux nouvelles technologies a perdu en clarté. L'explosion des communications électroniques, ainsi que des informations à propos de ces communications (les « métadonnées » de ces communications), la chute des coûts de stockage et d'exploration de grands jeux de données, ou encore la mise à disposition de données personnelles détenues par des prestataires de service privés, ont rendu possible une surveillance par l'État à une échelle sans précédent^[3].

Dans le même temps, l'évolution conceptuelle des droits humains n'a pas suivi l'évolution des moyens modernes de surveillance des communications dont dispose l'État, de sa capacité à croiser et organiser les informations obtenue par différentes techniques de surveillances, ou de la sensibilité croissante des informations auxquelles il accède.

La fréquence à laquelle les États cherchent à accéder au contenu des communications ou à leurs métadonnées – c'est-à-dire aux informations portant sur les communications d'une personne ou sur les détails de son utilisation d'appareils électroniques – augmente considérablement, sans aucun contrôle approprié^[4]. Une fois collectées et analysées, les métadonnées issues des communications permettent de dresser le profil de la vie privée d'un individu, tel que son état de santé, ses opinions politiques et religieuses, ses relations sociales et ses centres d'intérêts, révélant autant de détails, si ce n'est plus, que le seul contenu des communications^[5]. Malgré ce risque élevé d'intrusion dans la vie privée des personnes, les instruments législatifs et réglementaires accordent souvent aux métadonnées une protection moindre, et ne restreignent pas suffisamment la façon dont les agences gouvernementales

peuvent les manipuler, en particulier la façon dont elles sont collectées, partagées, et conservées.

Pour que les États respectent réellement leurs obligations en matière de droit international des droits humains dans le domaine de la surveillance des communications, ils doivent se conformer aux principes exposés ci-dessous. Ces principes portent non seulement sur l'obligation pesant sur l'État de respecter les droits de chaque individu, mais également sur l'obligation pour l'État de protéger ces droits contre d'éventuels abus par des acteurs non-étatiques, et en particulier des entreprises privées^[6]. Le secteur privé possède une responsabilité équivalente en termes de respect et de protection des droits humains, car il joue un rôle déterminant dans la conception, le développement et la diffusion des technologies, dans la fourniture de services de communication, et – le cas échéant – dans la coopération avec les activités de surveillance des États. Néanmoins, le champ d'application des présents principes est limité aux obligations des États.

Une technologie et des définitions changeantes

Dans l'environnement moderne, le terme « surveillance des communications » désigne la surveillance, l'interception, la collecte, le stockage, la modification ou la consultation d'informations qui contiennent les communications passées, présentes ou futures d'une personne, ainsi que de toutes les informations qui sont relatives à ces communications. Les « communications » désignent toute activité, interaction et échange transmis de façon électronique, tels que le contenu des communications, l'identité des parties communiquant, les données de localisation (comme les adresses IP), les horaires et la durée des communications, ainsi que les identifiants des appareils utilisés pour ces communications.

Le caractère intrusif de la surveillance des communications est traditionnellement évalué sur la base de catégories artificielles et formelles. Les cadres légaux existants

distinguent entre le « contenu » et le « hors-contenu », les « informations sur l'abonné » ou les « métadonnées », les données stockées et celles en transit, les données restant à domicile et celles transmises à un prestataire de service tiers^[7]. Néanmoins, ces distinctions ne sont plus appropriées pour mesurer le niveau d'intrusion causé par la surveillance des communications dans la vie privée des individus. Il est admis de longue date que le contenu des communications nécessite une protection légale importante en raison de sa capacité à révéler des informations sensibles, mais il est maintenant clair que d'autres informations issues des communications d'un individu – les métadonnées et diverses informations autres que le contenu – peuvent révéler encore davantage sur l'individu que la communication elle-même, et doivent donc bénéficier d'une protection équivalente.

Aujourd'hui, ces informations, qu'elles soient analysées séparément ou ensemble, peuvent permettre de déterminer l'identité, le comportement, les relations, l'état de santé, l'origine ethnique, l'orientation sexuelle, la nationalité ou les opinions d'une personne ; ou encore d'établir une carte complète des déplacements et des interactions d'une personne dans le temps^[8], ou de toutes les personnes présentes à un endroit donné, par exemple une manifestation ou un rassemblement politique. En conséquence, toutes les informations qui contiennent les communications d'une personne, ainsi que toutes les informations qui sont relatives à ces communications et qui ne sont pas publiquement et facilement accessibles, doivent être considérées comme des « informations protégées », et doivent en conséquence se voir octroyer la plus haute protection au regard de la loi.

Pour évaluer le caractère intrusif de la surveillance des communications par l'État, il faut prendre en considération non seulement le risque que la surveillance ne révèle des informations protégées, mais aussi les raisons pour lesquelles l'État recherche ces informations. Si une surveillance des

communications a pour conséquence de révéler des informations protégées susceptibles d'accroître les risques d'enquêtes, de discrimination ou de violation des droits fondamentaux pesant sur une personne, alors cette surveillance constitue non seulement une violation sérieuse du droit au respect de la vie privée, mais aussi une atteinte à la jouissance d'autres droits fondamentaux tels que la liberté d'expression, d'association et d'engagement politique. Car ces droits ne sont effectifs que si les personnes ont la possibilité de communiquer librement, sans l'effet d'intimidation que constitue la surveillance gouvernementale. Il faut donc rechercher, pour chaque cas particulier, tant la nature des informations collectées que l'usage auquel elles sont destinées.

Lors de l'adoption d'une nouvelle technique de surveillance des communications ou de l'extension du périmètre d'une technique existante, l'État doit vérifier préalablement si les informations susceptibles d'être obtenues rentrent dans le cadre des « informations protégées », et il doit se soumettre à un contrôle judiciaire ou à un mécanisme de supervision démocratique. Pour déterminer si les informations obtenues par la surveillance des communications atteignent le niveau des « informations protégées », il faut prendre en compte non seulement la nature de la surveillance, mais aussi son périmètre et sa durée. Une surveillance généralisée ou systématique a la capacité de révéler des informations privées qui dépassent les informations collectées prises individuellement, cela peut donc conférer à la surveillance d'informations non-protégées un caractère envahissant, exigeant une protection renforcée^[9].

Pour déterminer si l'État est ou non fondé à se livrer à une surveillance des communications touchant à des informations protégées, le respect de principes suivants doit être vérifié.

Les principes

Légalité: toute restriction au droit au respect de la vie privée doit être prévue par la loi. L'État ne doit pas adopter ou mettre en oeuvre une mesure qui porte atteinte au droit au respect de la vie privée sans qu'elle ne soit prévue par une disposition législative publique, suffisamment claire et précise pour garantir que les personnes ont été préalablement informées de sa mise en oeuvre et peuvent en anticiper les conséquences. Etant donné le rythme des changements technologiques, les lois qui restreignent le droit au respect de la vie privée doivent faire l'objet d'un examen régulier sous la forme d'un débat parlementaire ou d'un processus de contrôle participatif.

Objectif légitime : la surveillance des communications par des autorités étatiques ne doit être autorisée par la loi que pour poursuivre un objectif légitime lié à la défense d'un intérêt juridique fondamental pour une société démocratique. Aucune mesure de surveillance ne doit donner lieu à une discrimination sur le fondement de l'origine, du sexe, de la langue, de la religion, des opinions politiques, de la nationalité, de l'appartenance à un groupe social, de la richesse, de la naissance ou de toute autre situation sociale.

Nécessité : les lois permettant la surveillance des communications par l'État doivent limiter la surveillance aux éléments strictement et manifestement nécessaires pour atteindre un objectif légitime. La surveillance des communications ne doit être utilisée que lorsque c'est l'unique moyen d'atteindre un but légitime donné, ou, lorsque d'autres moyens existent, lorsque c'est le moyen le moins susceptible de porter atteinte aux droits humains. La charge de la preuve de cette justification, que ce soit dans les procédures judiciaires ou législatives, appartient à l'État.

Adéquation : toute surveillance des communications prévue par la loi doit être en adéquation avec l'objectif légitime

poursuivi.

Proportionnalité : la surveillance des communications doit être considérée comme un acte hautement intrusif qui interfère avec le droit au respect de la vie privée, ainsi qu'avec la liberté d'opinion et d'expression, et qui constitue de ce fait une menace à l'égard des fondements d'une société démocratique. Les décisions relatives à la surveillance des communications doivent être prises en comparant les bénéfices attendus aux atteintes causées aux droits des personnes et aux autres intérêts concurrents, et doivent prendre en compte le degré de sensibilité des informations et la gravité de l'atteinte à la vie privée.

Cela signifie en particulier que si un État, dans le cadre d'une enquête criminelle, veut avoir accès à des informations protégées par le biais d'une procédure de surveillance des communications, il doit établir auprès de l'autorité judiciaire compétente, indépendante et impartiale, que :

1. il y a une probabilité élevée qu'une infraction pénale grave a été ou sera commise ;
2. la preuve d'une telle infraction serait obtenue en accédant à l'information protégée recherchée ;
3. les techniques d'investigation moins intrusives ont été épuisées ;
4. l'information recueillie sera limitée à ce qui est raisonnablement pertinent au regard de l'infraction concernée et toute information superflue sera promptement détruite ou restituée ;
5. l'information est consultée uniquement par l'instance spécifiquement désignée, et utilisée exclusivement aux fins pour lesquelles l'autorisation a été accordée.

Si l'État cherche à avoir accès à des informations protégées via une surveillance des communications à des fins qui ne placeront pas une personne sous le risque de poursuites pénales, d'enquête, de discrimination ou de violation des

droits de l'homme, l'État doit établir devant une autorité indépendante, impartiale et compétente que :

1. d'autres techniques d'investigation moins intrusives ont été envisagées ;
2. l'information collectée sera limitée à ce qui est raisonnablement pertinent, et toute information superflue sera promptement détruite ou restituée à la personne concernée ;
3. l'information est consultée uniquement par l'instance spécifiquement désignée, et utilisée exclusivement aux fins pour lesquelles l'autorisation a été accordée.

Autorité judiciaire compétente : les décisions relatives à la surveillance des communications doivent être prises par une autorité judiciaire compétente, impartiale et indépendante. L'autorité doit être (1) distincte des autorités qui effectuent la surveillance des communications, (2) au fait des enjeux relatifs aux technologies de la communication et aux droits humains, et compétente pour rendre des décisions judiciaires dans ces domaines, et (3) disposer de ressources suffisantes pour exercer les fonctions qui lui sont assignées.

Le droit à une procédure équitable : Une procédure équitable suppose que les États respectent et garantissent les droits humains des personnes en s'assurant que les procédures relatives aux atteintes aux droits humains sont prévues par la loi, sont systématiquement appliquées et sont accessibles à tous. En particulier, pour statuer sur l'étendue de ses droits humains, chacun a droit à un procès public dans un délai raisonnable par un tribunal établi par la loi, indépendant, compétent et impartial^[10] sauf cas d'urgence lorsqu'il y a un risque imminent de danger pour une vie humaine. Dans de tels cas, une autorisation rétroactive doit être recherchée dans un délai raisonnable. Le simple risque de fuite ou de destruction de preuves ne doit jamais être considéré comme suffisant pour justifier une autorisation rétroactive.

Notification des utilisateurs : les personnes doivent être notifiées d'une décision autorisant la surveillance de leurs communications, avec un délai et des informations suffisantes pour leur permettre de faire appel de la décision, et elles doivent avoir accès aux documents présentés à l'appui de la demande d'autorisation. Les retards dans la notification ne se justifient que dans les cas suivants :

1. la notification porterait gravement atteinte à l'objet pour lequel la surveillance est autorisée, ou il existe un risque imminent de danger pour une vie humaine ; ou
2. l'autorisation de retarder la notification est accordée par l'autorité judiciaire compétente conjointement à l'autorisation de surveillance ; et
3. la personne concernée est informée dès que le risque est levé ou dans un délai raisonnable, et au plus tard lorsque la surveillance des communications prend fin.

À l'expiration du délai, les fournisseurs de services de communication sont libres d'informer les personnes de la surveillance de leurs communications, que ce soit de leur propre initiative ou en réponse à une demande.

Transparence : les États doivent faire preuve de transparence quant à l'utilisation de leurs pouvoirs de surveillance des communications. Ils doivent publier, a minima, les informations globales sur le nombre de demandes approuvées et rejetées, une ventilation des demandes par fournisseurs de services, par enquêtes et objectifs. Les États devraient fournir aux individus une information suffisante pour leur permettre de comprendre pleinement la portée, la nature et l'application des lois autorisant la surveillance des communications. Les États doivent autoriser les fournisseurs de service à rendre publiques les procédures qu'ils appliquent dans les affaires de surveillance des communications par l'État, et leur permettre de respecter ces procédures ainsi que de publier des informations détaillées sur la surveillance des communications par l'État.

Contrôle public : les États doivent établir des mécanismes de contrôle indépendants pour garantir la transparence et la responsabilité de la surveillance des communications^[11]. Les instances de contrôle doivent avoir les pouvoirs suivants : accéder à des informations sur les actions de l'État, y compris, le cas échéant, à des informations secrètes ou classées ; évaluer si l'État fait un usage légitime de ses prérogatives ; évaluer si l'État a rendu publiques de manière sincère les informations sur l'étendue et l'utilisation de ses pouvoirs de surveillance ; publier des rapports réguliers ainsi que toutes autres informations pertinentes relatives à la surveillance des communications. Ces mécanismes de contrôle indépendants doivent être mis en place en sus de tout contrôle interne au gouvernement.

Intégrité des communications et systèmes : Afin d'assurer l'intégrité, la sécurité et la confidentialité des systèmes de communication, et eu égard au fait que toute atteinte à la sécurité pour des motifs étatiques compromet presque toujours la sécurité en général, les États ne doivent pas contraindre les fournisseurs de services, ou les vendeurs de matériels et de logiciels, à inclure des capacités de surveillance dans leurs systèmes ou à recueillir et conserver certaines informations exclusivement dans le but de permettre une surveillance par l'État. La collecte et le stockage des données a priori ne doivent jamais être demandés aux fournisseurs de services. Les personnes ont le droit de s'exprimer anonymement, les États doivent donc s'abstenir d'imposer l'identification des utilisateurs comme condition préalable pour l'accès à un service^[12].

Garanties dans le cadre de la coopération internationale : en réponse aux évolutions dans les flux d'information et les technologies de communication, les États peuvent avoir besoin de demander assistance à un fournisseur de services étranger. Les traités de coopération internationale en matière de police et de justice et les autres accords conclus entre les États

doivent garantir que, lorsque plusieurs droits nationaux peuvent s'appliquer à la surveillance des communications, ce sont les dispositions établissant la plus grande protection à l'égard des individus qui prévalent. Lorsque les États demandent assistance dans l'application du droit, le principe de double-incrimination doit être appliqué (*NdT : principe selon lequel, pour être recevable, la demande de collaboration doit porter sur une disposition pénale existant à l'identique dans les deux pays*). Les États ne doivent pas utiliser les processus de coopération judiciaire ou les requêtes internationales portant sur des informations protégées dans le but de contourner les restrictions nationales sur la surveillance des communications. Les règles de coopération internationale et autres accords doivent être clairement documentés, publics, et conformes au droit à une procédure équitable.

Garanties contre tout accès illégitime : les États doivent adopter une législation réprimant la surveillance illicite des communications par des acteurs publics ou privés. La loi doit prévoir des sanctions civiles et pénales dissuasives, des mesures protectrices au profit des lanceurs d'alertes, ainsi que des voies de recours pour les personnes affectées. Cette législation doit prévoir que toute information obtenue en infraction avec ces principes est irrecevable en tant que preuve dans tout type de procédure, de même que toute preuve dérivée de telles informations. Les États doivent également adopter des lois prévoyant qu'une fois utilisées pour l'objectif prévu, les informations obtenues par la surveillance des communications doivent être détruites ou retournées à la personne.

Signataires

- Access Now
- Article 19 (International)
- Bits of Freedom (Netherlands)
- Center for Internet & Society (India)

- Comision Colombiana de Juristas (Colombia)
- Derechos Digitales (Chile)
- Electronic Frontier Foundation (International)
- Open Media (Canada)
- Open Net (South Korea)
- Open Rights Group (United Kingdom)
- Privacy International (International)
- Samuelson-Glushko Canadian Internet Policy and Public Interest Clinic (Canada)
- Statewatch (UK)

Notes

[1] Article 12 de la Déclaration universelle des droits de l'homme ; article 14 de la Convention des Nations Unies sur les travailleurs migrants ; article 16 de la Convention des Nations Unies sur la protection des droits de l'enfant ; pacte international relatif aux droits civils et politiques ; article 17 du pacte international relatif aux droits civils et politiques ; conventions régionales dont article 10 de la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant, article 11 de la Convention américaine des droits de l'Homme, article 4 de la déclaration de principe de la liberté d'expression en Afrique, article 5 de la déclaration américaine des droits et devoirs de l'Homme, article 21 de la Charte arabe des droits de l'Homme et article 8 de la Convention européenne de la protection des droits de l'Homme et des libertés fondamentales ; principes de Johannesburg relatifs à la sécurité nationale, libre expression et l'accès à l'information, principes de Camden sur la liberté d'expression et l'égalité.

[2] Article 29 de la Déclaration universelle des droits de l'homme ; commentaire général numéro 27, adopté par le Comité des droits de l'Homme sous l'article 40, paragraphe 4, par The International Covenant On Civil And Political Rights, CCPR/C/21/Rev.1/Add.9, du 2 novembre ; voir aussi de Martin

Scheinin, « Report of the Special Rapporteur on the promotion and protection of human rights and fundamental freedoms while countering terrorism, » 2009, A/HRC/17/34.

[3] Les métadonnées des communications peuvent contenir des informations à propos de notre identité (informations sur l'abonné, information sur l'appareil utilisé), de nos interactions (origines et destinations des communications, en particulier celles montrant les sites visités, les livres ou autres documents lus, les personnes contactées, les amis, la famille, les connaissances, les recherches effectuées et les ressources utilisées) et de notre localisation (lieux et dates, proximité avec d'autres personnes) ; en somme, des traces de presque tous les actes de la vie moderne, nos humeurs, nos centres d'intérêts, nos projets et nos pensées les plus intimes.

[4] Par exemple, uniquement pour le Royaume-Uni, il y a actuellement environ 500 000 requêtes sur les métadonnées des communications chaque année, sous un régime d'auto-autorisation pour les agences gouvernementales, qui sont en mesure d'autoriser leurs propres demandes d'accès aux informations détenues par les fournisseurs de services. Pendant ce temps, les données fournies par les rapports de transparence de Google montrent qu'aux États-Unis, les requêtes concernant des données d'utilisateurs sont passées de 8 888 en 2010 à 12 271 en 2011. En Corée, il y a eu environ 6 millions de requêtes par an concernant des informations d'abonnés et quelques 30 millions de requêtes portant sur d'autres formes de communications de métadonnées en 2011-2012, dont presque toutes ont été accordées et exécutées. Les données de 2012 sont accessibles [ici](#).

[5] Voir par exemple une critique du travail de Sandy Pentland, « Reality Mining », dans la Technology Review du MIT, 2008, disponible [ici](#), voir également Alberto Escudero-Pascual et Gus Hosein « Questionner l'accès légal aux données de trafic », Communications of the ACM, volume 47, Issue 3,

mars 2004, pages 77-82.

[6] Rapport du rapporteur spécial des Nations Unies sur la liberté d'opinions et d'expression, Frank La Rue, 3 juin 2013, disponible [ici](#).

[7] « Les gens divulguent les numéros qu'ils appellent ou textent à leurs opérateurs mobiles, les URL qu'ils visitent et les adresses courriel avec lesquelles ils correspondent à leurs fournisseurs d'accès à Internet, et les livres, les courses et les médicaments qu'ils achètent à leurs boutiques en ligne... On ne peut présumer que toutes ces informations, volontairement divulguées à certaines personnes dans un but spécifique, sont, de ce seul fait, exclues de la protection du 4e amendement de la Constitution. » *United States v. Jones*, 565 U.S., 132 S. Ct. 945, 957 (2012) (Sotomayor, J., concurring).

[8] « La surveillance à court terme des déplacements d'une personne sur la voie publique est compatible avec le respect de la vie privée », mais « l'utilisation de systèmes de surveillance GPS à plus long terme dans les enquêtes sur la plupart des infractions empiète sur le respect de la vie privée. » *United States v. Jones*, 565 U.S., 132 S. Ct. 945, 964 (2012) (Alito, J. concurring).

[9] « La surveillance prolongée révèle des informations qui ne sont pas révélées par la surveillance à court terme, comme ce que fait un individu à plusieurs reprises, ce qu'il ne fait pas, et ce qu'il fait à la suite. Ce type d'informations peut en révéler plus sur une personne que n'importe quel trajet pris isolément. Des visites répétées à l'église, à une salle de gym, à un bar ou à un bookmaker racontent une histoire que ne raconte pas une visite isolée, tout comme le fait de ne pas se rendre dans l'un de ces lieux durant un mois. La séquence des déplacements d'une personne peut révéler plus de choses encore ; une seule visite à un cabinet de gynécologie nous en dit peu sur une femme, mais ce rendez-vous suivi quelques

semaines plus tard d'une visite à un magasin pour bébés raconte une histoire différente. Quelqu'un qui connaîtrait tous les trajets d'une personne pourrait en déduire si c'est un fervent pratiquant, un buveur invétéré, un habitué des clubs de sport, un mari infidèle, un patient ambulatoire qui suit un traitement médical, un proche de tel ou tel individu, ou de tel groupe politique – il pourrait en déduire non pas un de ces faits, mais tous. » U.S. v. Maynard, 615 F.3d 544 (U.S., D.C. Circ., C.A.) p. 562; U.S. v. Jones, 565 U.S (2012), Alito, J., participants. « De plus, une information publique peut entrer dans le cadre de la vie privée quand elle est systématiquement collectée et stockée dans des fichiers tenus par les autorités. Cela est d'autant plus vrai quand ces informations concernent le passé lointain d'une personne. De l'avis de la Cour, une telle information, lorsque systématiquement collectée et stockée dans un fichier tenu par des agents de l'État, relève du champ d'application de la vie privée au sens de l'article 8 (1) de la Convention. » (Rotaru v. Romania, (2000) ECHR 28341/95, paras. 43-44.

[10] Le terme « Due process » (procédure équitable) peut être utilisé de manière interchangeable avec « équité procédurale » et « justice naturelle », il est clairement défini dans la Convention européenne pour les droits de l'Homme article 6(1) et article 8 de la Convention américaine relative aux droits de l'Homme.

[11] Le commissaire britannique à l'interception des communications est un exemple d'un tel mécanisme de contrôle indépendant. L'ICO publie un rapport qui comprend des données agrégées, mais il ne fournit pas de données suffisantes pour examiner les types de demandes, l'étendue de chaque demande d'accès, l'objectif des demandes et l'examen qui leur est appliqué. Voir [ici](#).

[12] Rapport du rapporteur spécial sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression, Frank La Rue, 16 mai 2011, A/HRC/17/27, para 84.

Des ponts entre les hommes (Libres conseils 42/42)

Voici traduit en français le dernier épisode du recueil de conseils OpenAdvice, Notre expérience collaborative sur le pads de traduction s'est avérée un marathon (presque 42 kilomètres aussi) parcouru quelquefois au grand galop par une quasi-centaine de relayeurs. Merci à tous ceux qui sont passés parfois pour risquer un mot ou une phrase, parfois pour dévorer des paragraphes entiers, voire pour devenir des habitués indispensables d'une séance à l'autre.

L'aventure toutefois n'est pas terminée, des membres de Framalang vont maintenant réviser l'ensemble des traductions réunies [sur la plateforme Booktype](#), et préparer un .PDF qui sera lui-même révisé avant le Framabook qui devrait paraître... quand il sera prêt.

Il est un peu tôt pour annoncer les dates avec certitude, mais Paris en mai et Bruxelles en juillet auront la primeur de la publication. [Restez tunés !](#)

* * * * *

Traduction Framalang : [Ouve](#), [Julius22](#), [Sphinx](#), [AC!63](#), [jcr83](#), [goofy](#), [peupleLà](#), [merlin8282](#), [Sinma](#), [tcit](#), [SaSha_01](#), [lamessen](#), [Sky](#), [jpierre03](#)

Lancer des ponts

Shane Coughlan

Shane Coughlan est un expert en méthodes de communication et

en développement d'affaires. Il est surtout connu pour créer des passerelles entre les différentes parties, commerciales et non commerciales, dans le secteur des technologies. Au plan professionnel il a œuvré avec succès pour la création d'un département juridique pour la Free Software Foundation Europe (FSFE), la principale organisation non gouvernementale pour la promotion du logiciel libre en Europe. Il a également contribué à l'établissement d'un réseau professionnel de plus de 270 experts juridiques et techniques à travers 27 pays, à la fondation d'un projet d'outil de conformité de code binaire. Il a travaillé à rapprocher intérêts privés et communautaires pour le lancement du premier examen critique d'une loi dédiée au logiciel libre et open source. Shane a une connaissance étendue des technologies de l'Internet, des bonnes pratiques de gestion, de la construction de communautés et du logiciel libre et open source.

Lorsque j'ai commencé à travailler dans le logiciel libre, j'ai été frappé par ce qui était perçu comme une différence entre les parties prenantes « communautaires » et « commerciales » dans ce domaine. Selon l'opinion largement admise à l'époque, les développeurs s'intéressaient au bidouillage du code et les commerciaux utilisaient leur travail de manière contestable s'ils n'étaient pas surveillés de près. C'était une supposition relativement infondée et presque entièrement défendue par des gens qui s'identifiaient à la communauté plutôt qu'à ceux qui se préoccupaient davantage des intérêts commerciaux. Mais elle était très répandue.

Bien que je sois principalement associé à la partie communautaire des choses, j'ai résisté à l'idée selon laquelle il y aurait deux camps intrinsèquement ennemis se faisant face à propos de l'avenir du logiciel libre. Cela semblait trop simple pour décrire les dynamiques de contribution, d'utilisation et de support comme une interaction entre les nobles créateurs et les sournois téléchargeurs de gratuit.

Cela semblait en effet plus être une situation dans laquelle la complexité, les changements et l'incertitude avaient conduit à la création de récits simplistes destinés à rassurer un peu ceux qui sortaient de leur position confortable. Je pouvais ressentir la tension ambiante, entendre les querelles autour des stands lors des rencontres et les commentaires acerbes ou bien les montées en pression dans les conférences. Mais que signifiait tout cela ?

Que nous parlions de contribution à des projets de logiciels libres, de gestion de projet ou de respect des licences, les relations entre les parties prenantes s'accompagnaient souvent de préjugés, d'un manque de communication et d'émotions négatives. Ceci conduisait ensuite à une plus grande complexité, à une augmentation proportionnelle de la difficulté à prendre des décisions unifiées ainsi qu'à résoudre les problèmes. Je savais que l'un des plus grands défis était de jeter des ponts entre les individus, les projets et les entreprises. C'est une étape nécessaire pour assurer une compréhension commune et une communication croisée des règles, des normes et des raisons qui sous-tendent les licences et autres mesures officielles qui régissent ce domaine. Mais le savoir ne suffit pas à trouver le moyen de s'attaquer efficacement au problème.

C'était la période charnière où la [GPLv3](#) était en cours de rédaction. Les technologies fondées sur Linux commençaient à apparaître dans toutes sortes de produits électroniques grand public et le logiciel libre était sur le point de se démocratiser. Il y avait du changement dans l'air et les investissements commerciaux autour des principaux projets de logiciel libre atteignaient des sommets. Tout à coup, on voyait des employés de grandes entreprises s'atteler à des tâches complexes, on avait des fonds importants pour les événements. De nombreux logiciels cessaient d'être une simple question de plaisir et commençaient à connaître les jalons, les livrables, l'assurance qualité et l'ergonomie.

Ce fut probablement un sérieux bouleversement pour ceux qui réalisaient du logiciel libre depuis longtemps : la majeure partie de l'évolution du logiciel libre ne concernait pas seulement l'exploration et la perfection technique, mais aussi l'interaction sociale. C'était un bon moyen pour des gens intelligents bien que parfois bizarres de partager un intérêt commun, de se lancer des défis et de coopérer au sein de projets bien définis et prévisibles. Tout comme collectionner des timbres, compter les trains ou connaître (par coeur) l'univers de Star Trek, c'était quelque chose qui fédérait des gens avec des centres d'intérêt bien particuliers en leur offrant de surcroît le bénéfice d'une agréable socialisation. Les premiers contributeurs ne s'attendaient sûrement pas à rencontrer là des cadres moyens et un développement orienté vers le volume de production. Pas étonnant que certains s'y soient cassé le nez.

Et pourtant... Tout s'est bien passé. Le logiciel libre est partout et sa position paraît être inexpugnable en tant que composant majeur de l'industrie des technologies de l'information. Des projets comme le noyau Linux ou le serveur Web Apache ont continué à se développer, à innover et à attirer de nouvelles parties prenantes, tant commerciales que non commerciales. L'équilibre des pouvoirs entre les individus, les projets et les entreprises a changé, parfois avec des conflits et des perturbations, mais jamais au détriment d'une coopération sur le long terme, ni en portant préjudice aux valeurs fondamentales du logiciel libre.

De mon point de vue, dans le domaine juridique – qui n'est après tout qu'un langage formel qui fournit un contexte pour l'interaction au travers de règles mutuellement comprises et applicables – la tension dans le logiciel libre ne s'est pas formée avec l'introduction d'une activité commerciale accrue, ni avec la participation grandissante d'employés dans des projets, ni avec le changement lui-même. Le vrai problème réside dans l'écart entre une élite précédente en perte de

vitesse et de nouveaux venus parfois très différents.

Le défi était de créer un terrain de jeu équitable où les différents intérêts pourraient coexister dans un respect mutuel. Le logiciel libre devait devenir un point de rencontre où n'importe qui pouvait à tout moment obtenir des informations comme les compétences appropriées, les obligations d'une licence ou les pré-requis pour la soumission de code à un projet. La subjectivité et l'imprécision devaient être mises de côté pour permettre l'émergence de transactions plus formelles, ce qui agit alors comme le précurseur essentiel d'une forte activité économique, en particulier dans le contexte d'une communauté internationale voire mondiale.

Ce qui a fonctionné dans les premiers jours – qu'il s'agisse de la confiance de quelques-uns ou de l'entente mutuelle d'un groupe homogène ayant des intérêts communs – ne pouvait plus agir en tant que facteur social ou économique pour l'avenir du domaine. Parfois, il semblait que c'était une barrière insurmontable et que les tensions entre les contributeurs de longue date au logiciel libre et les nouveaux acteurs devaient conduire à un effondrement de la coopération et, peut-être, à celui des progrès accomplis. Mais un résultat aussi sombre supposait des conditions qui n'existaient tout simplement pas.

Le logiciel libre a apporté beaucoup de choses à des tas de personnes et d'organisations, en se fondant sur quelques concepts très simples comme la liberté d'utiliser, de modifier, d'améliorer et de partager la technologie. Ces concepts ont permis beaucoup de flexibilité. Et tant que les gens reconnaissaient leur valeur et continuaient à les respecter, les conflits portants sur des points secondaires comme la gouvernance ou les zones d'ombre des licences étaient plutôt sans importance – à long terme. Le reste est principalement du bruit. Les communications habituelles sont dérangées par tous ces pièges dramatiques qui arrivent inévitablement lorsqu'un groupe social est rejoint par un autre. Cela s'applique à toutes les discussions, que l'on

parle d'un coin de pêche, d'un pays accueillant (ou non) les immigrants ou de deux entreprises fusionnant.

Les changements au sein du logiciel libre semblaient tous un peu confus à l'époque, mais ils se décomposent principalement en trois leçons utiles qui seront familières aux étudiants d'histoire ou de sciences politiques. Premièrement, chaque fois qu'il existe une élite, elle cherchera à préserver son statut et parlera du conflit perçu comme une évolution négative dans le but de l'ébranler. Deuxièmement, malgré la tendance inhérente de chaque base de pouvoir à être conservatrice, la participation statique dans un domaine en évolution aura pour seul effet de déplacer la possibilité d'une amélioration des parties existantes vers de tierces parties. Enfin, si quelque chose a de la valeur, alors les difficultés rencontrées en matière de gouvernance sont peu susceptibles de porter atteinte à cette valeur, mais fourniront au contraire une méthode pour redéfinir à la fois les mécanismes de gouvernance et les personnes en mesure de les appliquer.

Le développement du logiciel libre en tant que technologie démocratisée a connu une professionnalisation croissante parmi les développeurs comme dans la gestion de projets. Nous avons aussi vu s'accroître le respect envers les licences de la part des individus, des projets et des entreprises. Ce ne fut pas une mauvaise chose, et malgré quelques moments houleux le long du chemin – que l'on peut choisir parmi les querelles intercommunautaires, les entreprises qui ne tiennent pas compte des termes des licences ou l'agacement causé par un éloignement de l'esprit décontracté habituel – notre position en est consolidée, plus cohérente et de plus grande valeur.

Savoir vendre un projet (Libres conseils 33/42)

Chaque jeudi à 21h, rendez-vous sur le [framapad de traduction](#), le travail collaboratif sera ensuite publié ici même.

Traduction Framalang : Julius22, Sphinx, fubik, peupleLà, okram, goofy, merlin8282, Munrek, Texmix, Asta, Jej, gregseth, lamessen

Qui êtes-vous, qu'avez-vous à vendre et en quoi ça pourrait m'intéresser ?

Sally Khudairi

Active sur le Web depuis 1993, Sally Khudairi est la publicitaire en embuscade derrière certaines des organisations et des standards les plus importants de cette industrie. Ancienne adjointe de Sir Tim Berners-Lee et championne toutes catégories de l'innovation collaborative, elle a aidé au lancement de [The Apache Software Foundation](#) en 1999 et en fut la première femme et membre non-technique élue. Sally est vice-présidente du marketing et de la publicité pour The Apache Software Foundation et directrice générale de HALO Worldwide, une société de conseil en communication pour des marques de luxe.

Tout le monde est vendeur. Du PDG à la star des commerciaux, en passant par le gars qui répartit le courrier, chacun est un représentant de votre entreprise. Les technologies et les stratégies ont changé au fil des années mais une bonne communication reste primordiale. Au bout du compte, tout le monde vend quelque chose, et c'est un équilibre intéressant à

trouver dans la publicité ; qui vous êtes, ce que vous faites et ce que vous vendez sont souvent étroitement imbriqués. Quand les gens me disent qu'ils ne savent pas qui je suis, je leur demande s'ils ont entendu parler du W3C, d'Apache ou des Creative Commons.

La réponse habituelle est « bien sûr ! », ce qui me confirme que je fais bien mon boulot. Si vous savez qui ils sont et ce qu'ils font, tout va bien. Après tout, c'est le produit qui compte, pas le publicitaire. Je n'ai jamais cherché à être là : me faire les dents dans la communication à la naissance du Web n'était pas facile, mais grâce au ciel j'ai pu observer les autres et esquiver un certain nombre de torpilles. Après une forte montée en puissance et quelques projets très en vue, quel conseil pourrais-je partager avec un chargé de relations publiques en herbe, avec un porte-parole chevronné rompu à la pratique des médias, ou un technologue qui ose enfourcher le cheval ombrageux de la promotion, malgré ses ruades ?

N'oubliez jamais de vous manifester

Quand vous vendez votre histoire à la presse, souvenez-vous que les médias, eux aussi, ont quelque chose à vendre. Bien sûr, au plus haut niveau, le rôle d'un journaliste est de raconter une histoire irrésistible et convaincante – qu'elle soit vraie ou non, que les faits soient exacts ou non –, qu'elle réponde ou non à une éthique, c'est une autre question. Qu'il s'agisse d'attirer le lectorat, de fidéliser les abonnés ou de promouvoir les espaces publicitaires, eux aussi sont en train de vendre quelque chose. Votre boulot, c'est de les aider à faire le leur. À dire vrai, il est possible que certaines personnes n'aient jamais entendu parler de vous, même si vous êtes dans le métier depuis déjà pas mal de temps. Même si ce n'est pas le cas, ils peuvent ne pas savoir exactement qui vous êtes. Soyez clair sur ce que vous avez à offrir. Quelle est l'accroche pour la presse – quelle est la nouvelle ? Assurez-vous qu'elle est vraiment nouvelle.

Soyez direct et venez-en rapidement au fait. Vous devez être prêt à répondre aux questions suivantes : « et alors ? », « En quoi ça pourrait m'intéresser ? » et « Qu'est-ce qu'il y a là-dedans pour moi ? ». Cela veut dire que vous devez vous poser des questions sur vous-même et sur votre produit. Les gens achètent des idées, pas des produits. Faire la promotion des avantages de ce que vous lancez vous aidera à améliorer vos chances d'obtenir une couverture médiatique. Faites un pas de côté : qu'êtes-vous vraiment en train de vendre ?

Jamais le vendredi

Le pire des jours pour lancer un nouveau site web, diffuser un communiqué de presse ou informer les médias, c'est le vendredi. La probabilité qu'il se passe quelque chose et que personne ne soit disponible pour gérer les retombées est plus importante que vous ne pouvez l'imaginer. J'en ai eu une cuisante expérience dès le début de ma carrière. J'avais lancé la nouvelle page d'accueil du W3C un vendredi soir puis quitté le bureau et embarqué dans un avion pour Paris. Comme je venais du monde de la publication commerciale sur Internet, utiliser un tag propriétaire ne me posait aucun problème à partir du moment où il faisait le travail. Faire de même sur le site internet d'une organisation vouée à l'interopérabilité, en revanche, n'était pas une bonne idée. En quelques minutes, des douzaines de messages arrivèrent, demandant comment la <balise-aujourd'hui-dépréciée> était arrivée sur notre site. Et non, ça n'était pas <blink>...

N' imaginez jamais que cela n'a aucune importance

La crédibilité est essentielle. Même si vous êtes surchargé de travail, dévoué corps et âme ou partout à la fois, vous ne pouvez pas empêcher l'heure de sonner. Essayez de produire autant que vos capacités vous le permettent et demandez de

l'aide si vous le pouvez. Certaines échéances doivent être négociées, et beaucoup d'éditeurs peuvent s'accommoder d'un retard dans le calendrier mais cela n'aura probablement pas (autant) d'importance une fois l'urgence passée si vous n'êtes pas capable de finir le travail. Tout comme pour l'art, le développement de standards et la relecture-correction, le processus peut se poursuivre et recommencer *ad nauseam*. Tandis que la créativité ne peut pas être gérée par le temps, des dates butoir strictes obligent à tracer une limite à un moment donné. Mais vous devez vous soucier des détails. Arrêtez-vous. Révisez tout et testez tous les liens. Assurez-vous que cela correspond parfaitement à la stratégie de la campagne ou de la marque. Les cycles de répétition font partie des grands principes structurants de la communication et le travail continuera à s'accumuler. Organisez-le et protégez votre réputation.

Allez-y seul

Il est important d'avoir confiance en vos instincts, spécialement lorsque vous sortez des sentiers battus. Aux premiers jours du Web supercool et ultramoderne, tout le monde semblait s'en remettre aux stratégies habituelles des marques/rerelations publiques/marketing qui consistaient à faire des sites vitrines. Puis tout le monde « suivait le meneur » (le meneur est « le premier à l'avoir fait », dans de nombreux cas). Les tendances sont une chose, les attentes et les besoins de l'industrie en sont une autre : « c'est comme ça que tout le monde fait » ne veut pas dire que c'est bien pour vous, votre projet ou votre communauté. Ma carrière dans la communication a commencé lorsque j'ai renvoyé le sous-traitant que nous avions choisi et tout ramené en interne.

Nous avons été parmi les premières organisations à mettre une adresse URL sur notre plaquette commerciale, et nous avons été les premiers à utiliser une URL comme source d'un communiqué de presse alors que les agences de presse nous disaient que

cela n'était pas conforme et contraire aux règles. Faites confiance à vos connaissances. Allez à contre-courant et bousculez les règles de manière responsable. Sachez vous différencier. Il est permis d'être un dissident tant que vous pouvez soutenir vos idées.

Offrez vraiment des perspectives

Bon nombre des technologies dans lesquelles je suis impliquée finissent en produits au bout de trois à cinq ans. Ceci signifie que, dans bien des cas, il est difficile d'établir une quelconque relation à un produit comparable. Il est crucial que vous expliquiez clairement votre position en utilisant le moins de jargon possible. La plupart des journalistes et analystes non-développeurs avec lesquels je suis en contact ne suivent pas les activités d'une certaine communauté au quotidien et ne savent pourquoi telle fonctionnalité est meilleure qu'une autre, même si c'est une évidence pour vous.

Dire qu'on va « privilégier la forme plutôt que le fond » est plus pertinent aujourd'hui que jamais. Forme. Fond. Je marque toujours une séparation à ce sujet lorsque je fais de la formation aux médias : présentez trop le fond ou trop la forme et votre campagne risque d'échouer. La perception est fondamentale et la cause de bien des conflits. Tout sur la forme = « branché + hyperbole » = « Ah, ces marketeux ! ». Tout sur le fond = « des zéros et des uns » = « Ah, ces geeks ! ».

Il vous faut comprendre et pouvoir expliquer clairement quel est le problème que résout votre produit. En sachant mieux présenter le problème, vous pourrez mieux en expliquer la solution. Les détails accessoires, les anecdotes et les succès, voilà ce qui donne à la presse un moyen d'attirer l'attention de son lectorat. Vous devez savoir répondre à la question « Qu'y a-t-il pour moi là-dedans ? », parce que c'est

ce qui incite les journalistes à fouiller un peu plus dans votre histoire, qui, en retour, permet aux lecteurs d'en savoir plus sur vous. La forme répond à la question « Qu'y a-t-il pour moi là-dedans ? », c'est donc l'hameçon. Le fond est le comment on y parvient.

Ayez des porte-parole sur la brèche

Ayez toujours quelqu'un de disponible pour parler à la presse. Oui, ça peut être vous, mais sachez qu'il y aura un moment où, même si vous avez une histoire bien planifiée à raconter, vous pourriez ne pas être disponible. Avec qui d'autre travaillez-vous ? Qui vous connaît ? Qui vous soutient ? Définir ces personnes et distribuer les rôles pour clarifier qui dit quoi contribue beaucoup à diminuer les maux de tête potentiels. J'agis habituellement en tant que porte-parole *d'arrière-plan* afin de pouvoir passer du temps avec un journaliste pour trouver ce qu'il recherche spécifiquement et comment nous pouvons lui donner les informations pertinentes du mieux possible.

J'explique comment les choses fonctionnent, principalement sur les processus ; cela met mes « vrais » porte-parole en meilleure position pour dire quels sont leurs besoins et minimise le risque de perdre leur participation en chemin. Préparer les bonnes personnes est aussi important que de les rendre disponibles. Pendant mes cours de formation aux médias, je mets quelques diapositives « surprenantes » qui soulignent les leçons particulièrement intéressantes apprises au fil des ans.

Nous avons par exemple connu une pagaille de représentants dans les premiers jours de l'incubateur Apache, où 15 personnes ont répondu à une demande de la presse en 48 heures... beaucoup d'opinions, mais qui était la « bonne » personne à citer ? Ne laissez pas la presse en décider ! Un autre scénario suprenant comprenait une fête de lancement globale

avec des centaines d'invités, des représentants de la presse partout, des DJ, de la musique à fond, des cocktails à flot, et tout ça durerait jusqu'à très tard dans la nuit avec des rumeurs de soirées en *after*.

Très tôt le matin suivant, la presse a débarqué (oui, bien sûr, j'accepte les appels du Financial Times à quatre heures du matin !). J'ai accepté avec excitation. Cependant, il s'avéra que nous n'avions pas de représentant disponible : le président était dans un avion à destination du Japon, le téléphone portable du directeur était éteint (avec une bonne raison, apparemment) ; les membres du conseil d'administration indisponibles, l'équipe non préparée. Des dizaines d'occasions manquées. Rappelez-vous : quand le communiqué de presse est diffusé, le travail commence tout juste.

Ne soyez pas surpris de le voir affluer de partout

Ils ont tous un avis. Et ils vont probablement vous le donner.

Ne compliquez pas les choses à outrance

Si vous pensez que vous avez trop de choses à dire, c'est probablement le cas. Les facultés d'attention ne sont plus ce qu'elles étaient ; la distraction/l'échec est à portée de clic. Rappelez-vous que vous pouvez toujours travailler par étapes. Décomposez votre histoire si nécessaire. Coupez un long communiqué de presse et utilisez des supports documentaires comme des fiches de description technique et des pages de témoignages à la place. Le principe de segmentation (« cinq plus ou moins deux ») est quelque chose que j'utilise encore et encore. Créez votre propre cycle de publication pour vos messages et renforcez régulièrement votre présence. Créez une FAQ ; si une question mérite d'être posée et n'y est pas,

trouvez le moyen de compléter votre message. La répétition engendre la familiarité. Le renforcement progressif de votre appel à l'action est une bonne chose.

N'y touchez plus pendant 24 heures

Parfois, vous avez besoin de prendre du champ. Vous éloigner d'un projet, d'un raisonnement, du travail en général. Accordez-vous une pause et essayez de garder un certain rythme. Prenez une journée pour laisser décanter et vous permettre de souffler. Bien que ce ne soit pas possible dans une entreprise gouvernée par les dates butoir, c'est un but à viser. La course effrénée, les courriels incessants et les tweets en continu déclenchent souvent des réactions à des urgences qui n'existent pas. Laissez le projet de côté, videz-vous la tête et revenez avec des idées claires. Faites un pas de côté et reprenez votre vie en main.

Visez haut

Placez haut la barre et soyez conscient de votre valeur.